

CORONAVIRUS

COVID-19**Samedi 23 mai 2020**

● LA MAIRIE À VOS CÔTÉS

RETRAIT DES MASQUES POUR LA POPULATION DU 25 AU 30 MAI

Du lundi 25 mai au samedi 30 mai, la population est invitée à venir retirer les deux masques lavables et réutilisables offerts par la Ville. Vous pourrez retirer vos masques suite à votre inscription auprès de la Mairie, dans l'un des 4 sites de distribution des masques et ce, en fonction de votre lieu de résidence :

- Joncs-Marins/Greffière > salle Wiener (rue Salvador-Allende);
- Les Aunettes > le Pavillon des projets (8 rue du CNR);
- Chaqueux/Village > mairie de Fleury-Mérogis (12 rue Roger-Clavier);
- Résidences/Fonctions > salle André-Malraux (57 rue André-Malraux).

Les horaires de retrait des masques sur les quatre sites: du lundi au vendredi de 9h30 à 19h30 et le samedi de 9h30 à 13h.

- Venez **UNIQUEMENT** à l'heure de votre rendez-vous.
- Munissez-vous des documents suivants: pièce d'identité et dernier avis de votre taxe d'habitation (ou à défaut votre livret de famille).
- Respectez les marquages et sens de circulation.

ATTENTION, chez certains, les mails se «perdent» dans les dossiers «SPAMS» ou «Courriers indésirables» des boîtes mails. Pensez à vérifier ces dossiers si vous n'avez pas encore reçu votre mail de confirmation d'inscription pour le retrait des masques !

LES JARDINS FAMILIAUX SONT OUVERTS

Le Maire a pris un arrêté autorisant la réouverture des jardins familiaux. L'accès est autorisé de 8h à 20h et limité à moins de 5 personnes par parcelle.

CCAS | LA VILLE SE MOBILISE POUR APPORTER DES AIDES CONCRÈTES AUX HABITANTS TOUCHÉS PAR LA CRISE

La crise épidémique provoque des effets délétères sur les familles modestes et les foyers les plus précaires. Ceux-ci ont connu une baisse de leurs revenus (chômage partiel, contrats précaires ou missions d'intérim non reconduites...) et une hausse dans le même temps de leurs dépenses du fait du confinement. À titre d'exemple, avec la fin des repas à la cantine, les dépenses liées à l'alimentation ont particulièrement augmenté pour de très nombreuses familles ! ➔

Face à l'ampleur et à l'urgence des situations sociales et familiales, la Ville reste à vos côtés et étudiera vos demandes: alors n'hésitez pas à contacter le service CCAS au

01 69 46 72 00. Ces demandes concerneront les familles fragilisées par la crise sanitaire: lors des entretiens des pièces justificatives seront demandées (charges, ressources...).

● INFORMATIONS UTILES

LANCEMENT DU BIBLIO-DRIVE DANS LES MÉDIATHÈQUES DE CŒUR D'ESSONNE À PARTIR DU 26 MAI

À partir du 26 mai, les médiathèques de Cœur d'Essonne mettent en place un service de «**Biblio-drive**» qui permettra aux usagers de venir retirer dans leur médiathèque, sur des créneaux horaires définis, les documents préalablement réservés. Deux modalités de réservations seront possibles, par internet ou

par téléphone. Afin de limiter la circulation des documents, les réservations seront possibles uniquement dans la médiathèque auprès de laquelle l'utilisateur est inscrit.

Toutes les modalités pratiques du biblio-drive (horaires, conditions de réservation et de retrait) seront précisées et communiquées dans les prochains jours sur le portail web des médiathèques, ainsi que sur les autres supports de communication de l'agglomération. ➔

● DÉCHETS

Collecte des encombrants

Pour rappel, les collectes des encombrants pour particuliers ont repris selon les mêmes conditions qu'avant le confinement, vous devez prendre rendez-vous directement sur le site de l'agglomération: <https://bit.ly/2WQ6ftH>

Attention! Les éléments suivants sont notamment exclus de cette collecte. Ainsi, ils ne seront pas collectés et doivent être déposés en déchèterie:

- Déchets d'équipements électriques et électroniques (électroménager ou DEEE)
- Déchets de travaux domestiques dont gravats, plâtre (poudre ou plaques)...
- Objets cassants comme carrelage, faïence, vitres, miroirs...
- Produits dangereux pour la santé et l'environnement: acides, bases, solvants liquides, aérosols, phytosanitaires, produits pâteux (peinture, colle, vernis...), huiles et graisses végétales et minérales, radiographies...
- Déchets recyclables (emballages, cartons et papiers), verre
- Déchets végétaux
- Pièces d'automobiles ou de tout autre véhicule: pneus, batteries...
- Piles, tubes néons, ampoules à économie d'énergie (fluocompactes), ampoules LED
- Vêtements
- Déchets des établissements artisanaux, industriels, commerciaux et des exploitations agricoles
- De manière générale, tout déchet de longueur supérieure à 2 mètres ou pesant plus de 70 kg.

Un doute, une question, des déchets encombrants à ajouter à votre demande? Le numéro vert du Service Déchets est à votre disposition: **0 800 293 991**

Quant aux autres services proposés :

- Les retours de documents sont possibles dès maintenant, en privilégiant les boîtes de retour disponibles à l'entrée des médiathèques.
- Les inscriptions seront possibles à partir du 26 mai, dans chaque médiathèque, aux horaires qui seront précisés, notamment pour les usagers ayant effectué une inscription provisoire pendant la période de confinement.
- Des sélections de ressources en ligne continuent d'être proposées sur le portail web comme pendant la période de confinement.

- Un service de renseignements téléphoniques sera proposé dès le 26 mai.
- L'accès direct aux collections sera possible dans un deuxième temps, avec des restrictions (limitation du nombre d'usagers présents dans les locaux) à une date restant à préciser et qui dépendra de l'évolution de la situation sanitaire. Ces restrictions ne pourront être levées que dans un troisième temps.

● CONSEILS PRATIQUES

CORONAVIRUS EN ÎLE-DE-FRANCE : LE SITE POUR OBTENIR LE REMBOURSEMENT DU PASS NAVIGO EST OUVERT

La plateforme mondedommagement-navigo.fr est accessible depuis ce mercredi matin. C'est sur ce site que les abonnés Navigo doivent se rendre pour obtenir le remboursement de leur abonnement du mois d'avril et des dix premiers jours du mois de mai, correspondant à la période de confinement.

Cette procédure concerne les abonnés Navigo mensuels et annuels, ainsi que les détenteurs de cartes seniors et Imagine R.

En tout, le remboursement s'élève jusqu'à 100 euros (75 euros le mois d'avril et 25 euros supplémentaires pour la première semaine de mai). Pour obtenir son remboursement, il suffit de remplir le formulaire du site avec le numéro de son pass Navigo, sa date de naissance et son adresse email. Il est possible de faire sa demande jusqu'au 17 juin 2020.

MASQUE : COMMENT LE METTRE, L'ENLEVER ET LE LAVER EN TOUTE SÉCURITÉ ?

L'Académie de médecine préconise le port du masque : voici comment bien le porter et l'entretenir après chaque utilisation :

<https://www.notretemps.com/dossier-coronavirus/masque-covid-19-mettre-enlever-laver,i217866>

N'hésitez pas à partager cette newsletter avec vos contacts en les invitant également à s'inscrire en cliquant [ici](#)

Pour recevoir la newsletter, envoyez vos nom, prénom et adresse mail à mairie@mairie-fleury-merogis.fr